

Courant 5

**Le contexte mondial
des droits humains**



Table des matières

AU SUJET DU COURANT 5	5-5
OBJECTIFS	5-9
UNITÉ 1 LES DIFFÉRENTS VISAGES DE LA MONDIALISATION	5-11
Activité 1 Les sphères d’influence	5-11
Activité 2 Mondialisation et droits humains.....	5-16
UNITÉ 2 LES DROITS HUMAINS À L’HEURE DE LA MONDIALISATION	5-19
Activité 1 Préparation de la présentation – « Les droits humains et les objectifs du Millénaire pour le développement ».....	5-19
Activité 2 Présentation en session plénière– «Les droits humains et les objectifs du Millénaire pour le développement ».....	5-21
Activité 3 Présentation des Mémés déchainées	5-22
ÉVALUATION DE FIN DE COURANT/SÉANCE DE CONCLUSION	5-22
MATÉRIEL	5-23
Répertoire des organisations	5-25
La mondialisation et ses impacts sur la pleine jouissance des droits humains	5-28

Au Sujet du Courant 5



Durée :
1 jour

Le contexte dans lequel s'effectue notre travail en droits humains varie sans cesse selon la situation économique, culturelle, politique et plus récemment technologique au niveau mondial. La « réduction » des distances entre pays, régions et peuples a permis de plus grands échanges d'informations, plus de communication entre les peuples et un transfert proportionnellement encore plus important d'argent, de biens et de services. Nos sociétés deviennent rapidement de plus en plus liées les unes aux autres et notre dépendance envers les ressources des uns et des autres augmente à une vitesse fulgurante.

Le terme « mondialisation » est le terme utilisé en général pour parler de notre ordre mondial actuel toujours en mutation, caractérisé par des relations mondiales de plus en plus importantes et puissantes, des réseaux et des associations renforcés et organisés dans le monde entier, et le phénomène naissant d'une conscience mondiale. Pour certains, la mondialisation est une force libératrice alors que pour d'autres elle représente un nouveau moyen pour ceux qui détiennent le pouvoir de continuer à refuser de partager les ressources avec leurs concitoyens. Ce qui semble immuable, c'est l'évolution du rôle des nations, de leurs politiques et de leurs économies.

Les organisations internationales économiques (telles que la Banque Mondiale, le FMI et l'OMC) et les multinationales en particulier ont vu leur influence considérablement augmenter sur les économies locales et elles détiennent souvent plus de pouvoir que les gouvernements nationaux. Les intérêts corporatifs redéfinissent le paysage du pouvoir, « mettant en doute la compétence de l'État à garantir la sécurité des droits fondamentaux de ses citoyens et à préserver une démocratie participative ». (Ishay, M. Globalization, décembre 2004, Vol. 1, Numéro 2, pp. 181-193)

De nombreux pays, asservis par le poids de la dette, ont été obligés d'accepter de sévères programmes d'ajustement structurel qui aggravent encore les famines, la pauvreté et le chômage. Cette dégradation des conditions de vie a eu de lourdes conséquences sur le quotidien des populations. Les tensions entre ethnies ou communautés se sont amplifiées, aboutissant souvent à des conflits armés internes graves et sanglants ou à des émeutes à grande échelle.



Un autre facteur important à souligner est que les hommes et les femmes subissent différemment les effets de la mondialisation. Bien que, grâce à la mondialisation, de nouveaux emplois aient été créés pour les femmes, les changements récents ont exacerbé les inégalités entre hommes et femmes. Les femmes sont en général plus durement touchées par les changements provoqués par la mondialisation. Au fur et à mesure que l'ajustement structurel se fait sentir, les conditions de vie se dégradent et les difficultés des femmes se multiplient car elles doivent travailler davantage pour compenser l'amenuisement des services sociaux. Les femmes sont rarement consultées ou prises en compte quand des plans de développement à grande échelle sont développés.

La perte de souveraineté que les États ressentent a augmenté leur niveau d'anxiété. Ils ont fini par éprouver de l'aversion et du mépris envers le système international et le multilatéralisme, surtout dans le domaine des droits humains. Le refus actuel exprimé par les États de s'expliquer ou d'être sanctionnés par toute institution qui ne relève pas de leur autorité (par exemple : les organisations internationales, la cour internationale de justice) menace les quelques succès obtenus ces vingt dernières années par la communauté internationale travaillant dans le domaine des droits humains. Les desseins en matière de sécurité de nombreux États menacent aujourd'hui gravement notre liberté.

En raison de cette évolution permanente du monde, notre travail en tant qu'éducatrices ou éducateurs et militantes ou militants des droits humains doit surmonter de nouveaux défis. Les événements du 11 septembre 2001 et les préoccupations de sécurité toujours grandissantes liées à « la guerre contre le terrorisme » continuent d'engendrer dans le monde entier de nombreuses répercussions sociales, économiques et politiques. « Les mouvements animés par les principes universels des droits humains (ou les forces sociales) (...) ont été affaiblis dans leur rôle traditionnel de modérateur à l'endroit de l'autorité étatique. De plus en plus paralysé par les impératifs du marché et les préoccupations sécuritaires de l'après-11 septembre, l'activisme en faveur des droits humains a graduellement fait place à de nouvelles tendances autoritaires. » (Ishay, M. *Globalization*, décembre 2004, Vol. 1, No. 2, pp. 182.

Si notre travail s'est traditionnellement concentré sur le rôle et les responsabilités des États-nation, il est aujourd'hui évident que nous devons aussi nous pencher sur le rôle et les responsabilités

de tous les autres acteurs présents (organisations internationales, multinationales, etc.) si nous voulons avoir un impact sur les changements qui ont lieu dans nos communautés dans le domaine des droits humains.

Au cours de la dernière décennie, le travail des défenseurs des droits humains pour une plus grande sensibilisation aux droits humains à l'échelle mondiale, a grandement profité de l'accessibilité accrue aux technologies de l'information et des communications. Grâce à l'Internet, l'accès rapide, aux nouvelles, à des recherches et aux reportages visuels crée un sentiment d'interconnexion entre les individus de différentes régions du monde comme jamais auparavant. Au fur et à mesure que les médias élargissent leur part d'audience dans des endroits encore éloignés, surtout grâce à la radio et à la télévision, l'information et les connaissances sur les droits humains suivent le rythme. Les nouvelles technologies comme l'Internet et la téléphonie cellulaire sont devenues des outils de sensibilisation aux violations de droits humains permettant de couvrir rapidement et largement des problèmes spécifiques de droits humains qui affectent des milliers de personnes dans le monde. Grâce à l'accès rapide à tant d'information, le sentiment d'indignation fait place à l'action.

Ces nouveaux outils ont ouvert [pour les militantes et militants des droits humains] un espace public plus égalitaire et participatif où il est possible d'accéder à l'information susceptible de promouvoir les valeurs et pratiques inhérentes à leur travail et de ne plus dépendre des « médias de masse corporatifs ». Toutefois, ces nouvelles technologies ne les protègent pas davantage contre le harcèlement, les attaques, l'emprisonnement et la mort pour publier ou diffuser des nouvelles et de l'information, surtout dans les pays où la censure et le contrôle des médias sont la norme.

Bien que la mondialisation génère à la fois des coûts et des opportunités, ceux-ci sont présentement répartis de manière très inégale. Il est généralement reconnu que les pays en voie de développement ou en transition font face à des difficultés spécifiques quant aux défis émergeant d'un monde globalisé. Ainsi, les membres des Nations Unies ont reconnu que c'est seulement par des efforts soutenus et durables pour créer un avenir commun, que la mondialisation pourra être équitable et inclusive. Ces principes, exprimés, à un niveau mondial, dans les objectifs du millénaire pour le développement constituent des efforts qui incluent des mesures et des politiques correspondant



aux besoins des pays en voie de développement ou en transition et qui ont été formulées et qui seront mises en œuvre avec leur participation active.

Face à ces défis mondiaux, les organisations défendant les droits humains doivent surmonter de nombreux obstacles. Les défenseurs des droits humains doivent inscrire leurs actions dans un cadre politique, développer les réseaux existants ou en créer de nouveaux, et forger des alliances avec les organisations déterminées à atteindre les mêmes buts, en particulier celles du mouvement altermondialiste.

Comme Clarence Dias l'affirme :

Ce qu'il nous faut, c'est de la « mondialisation » : une combinaison de mondialisation et de localisation. On nous a appris à penser de manière mondiale et à agir de façon locale. Et quand on l'a fait, on a invité la Banque Mondiale et les multinationales chez nous. Il est temps de penser de façon locale et d'agir de façon mondiale pour comprendre l'impact que la mondialisation a sur nous et sur les personnes avec lesquelles nous travaillons. Et d'essayer de traiter cet impact au niveau de la famille, de l'école, de la communauté, du pays, de la région, de la planète. Pour le faire, il faut passer de nouvelles alliances et se fonder sur de nouveaux partenariats.

Le but de ce courant est de donner aux participantes et aux participants un cadre qu'ils peuvent utiliser pour mieux comprendre leur rôle évolutif dans le contexte mondial. En écoutant les expériences vécues par les autres, les participantes et les participants peuvent commencer à développer de nouvelles stratégies d'action et à prévoir quelles seront les conséquences de la mondialisation sur les droits humains. La relation entre les droits humains et les objectifs du Millénaire pour le développement sauront éclairer ces nouvelles stratégies.

Références:

Hackett, R. (2004), *Media Development 2004*, Simon Fraser University; Carroll, W., University of Victoria

Government of Canada , Human Rights Program web site:
www.pch.gc.ca/progs/pdp-hrp/canada/free_e.cfm

Objectifs

A la fin du Courant 5, les participants et les participantes devraient pouvoir:

- décrire les différentes dimensions de la mondialisation et donner des exemples de leurs conséquences positives et négatives sur les droits humains dans leurs sociétés
- élaborer des stratégies d'utilisation de l'éducation aux droits humains pour répondre aux effets de la mondialisation
- décrire les liens existant entre les droits humains et les objectifs du Millénaire pour le développement

Techniques d'éducation participative

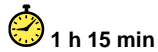


- Cartographier les sphères d'influence
- Triades

Unité 1 Les différents visages de la mondialisation

Dans cette unité, les participantes et les participants analyseront les différentes dimensions de la mondialisation (politique, sociale, culturelle et économique) et les conséquences de ce phénomène aux nombreux visages sur la situation des droits humains dans leurs sociétés.

Activité 1 Les sphères d'influence



1 h 15 min

La mondialisation a eu des conséquences indéniables sur les droits humains partout dans le monde. Un éventail « d'acteurs » dont font partie les institutions intergouvernementales, les entreprises multinationales, l'industrie des communications, les États-nations et les individus ainsi que la société civile exercent différents degrés d'influence sur le processus de la mondialisation.

Bien comprendre les structures et les relations de pouvoir à tous les niveaux de la société (c'est-à-dire international, national et local) sont essentielles si l'on veut protéger les droits humains et promouvoir le changement social. L'objectif de cette activité est d'identifier les acteurs-clé et leur influence sur le processus de mondialisation dans nos sociétés.

Cette activité comprend deux étapes.

À l'**Étape A**, vous discuterez des acteurs dont les actions ont des conséquences sur la mondialisation.

À l'**Étape B**, vous lirez un court texte et discuterez des questions suggérées.



Activité 1 suite

35 min

Étape A Discussion en classe

L'animatrice ou l'animateur présentera le diagramme des « Sphères d'influence » présenté page suivante qui dresse la liste des principales catégories d'acteurs impliqués dans le processus de mondialisation actuelle.

Pour chaque catégorie, décidez qui en sont les principaux « acteurs » et quelles ont été les conséquences de leurs actions sur la situation des droits humains dans votre société. L'animatrice ou l'animateur transcrira vos réponses sur la version du diagramme des sphères d'influence qu'elle/ il a préparé sur le tableau à feuilles mobiles.

Une fois le diagramme complété, discutez des sphères d'influence les plus propices à subir des pressions que vous pouvez exercer afin d'obtenir des changements positifs.

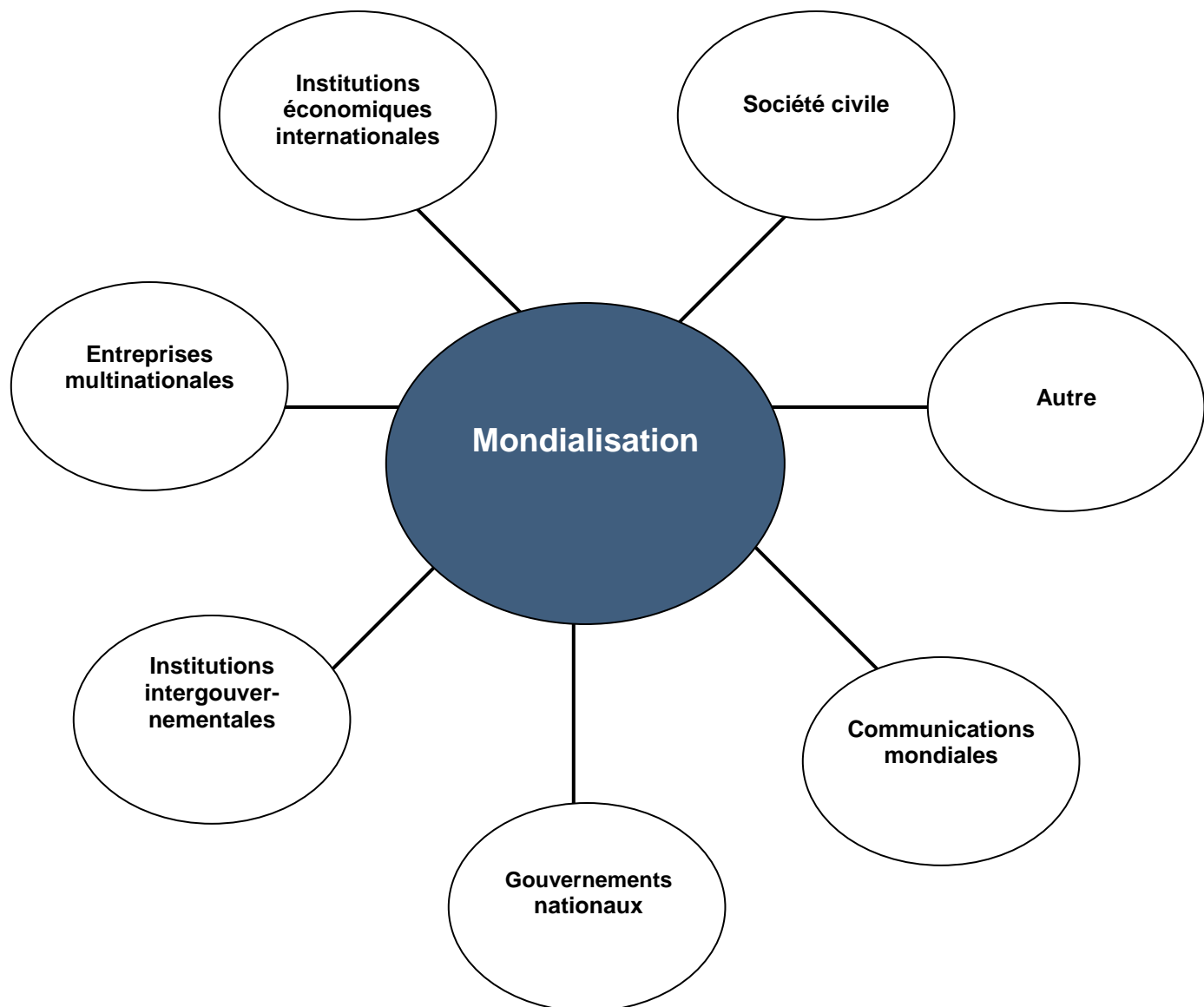
Questions pour la discussion :

- Certains de ces acteurs sont-ils plus accessibles que d'autres? S'ils ne sont pas facilement accessibles, quelles méthodes peut-on utiliser pour les approcher?
- Quelles sont les stratégies à utiliser pour cibler ces acteurs ? Les politiques de ces acteurs favorisent-elles une répartition équitable du pouvoir, des responsabilités et des ressources entre hommes et femmes ?
- Comment la société civile est-elle dominée par les actions de l'État (c.-à-d., intérêts militaires, de consommation ou de sécurité)? Comment cela peut-il influencer le travail de l'État?

Les résultats de la discussion vous donneront peut-être des idées pour votre Plan individuel.

Les sphères d'influence

Activité 1 suite





Activité 1 suite

Technique d'éducation participative



Cartographier les sphères d'influence

En tant que personnes intéressées à la solution de problèmes, nous pouvons regarder n'importe quelle situation problématique et la comprendre plus clairement en identifiant les forces qui entrent en jeu et leur influence relative sur cette situation. La technique de **cartographier les sphères d'influence** implique la création d'une métaphore visuelle de ces forces et pour ensuite déterminer si elles ont un effet positif ou négatif sur la situation observée.

La cartographie des sphères d'influence est un concept et une technique d'analyse qui favorise une meilleure compréhension de l'état d'un phénomène (problème, difficulté, préoccupation) en identifiant les forces sous-jacentes qui le dynamisent.

Référence : Eitington, J.E. (1996). The Winning Trainer,. 3rd ed. Houston: Texas. Gulf Publishing Company.

Activité 1 suite

40 min

Étape B Discussion en classe

Lisez le texte. Inspirez-vous de la question suivante pour entreprendre une discussion.

- Comment l'éducation aux droits humains peut-elle être utilisée dans le contexte de la mondialisation ? (par exemple : l'accès à l'information, création d'un environnement social sécuritaire, appui au développement démocratique, etc.)

L'EDH et la mondialisation
<p>L'approche adoptée en éducation aux droits humains devrait accorder un rôle important à l'analyse, la compréhension et la lecture des relations de pouvoir et des forces sociales. Cela permettra de lancer le combat qui vise à modifier les relations de pouvoir qui empêchent l'application effective des droits humains. Ce combat doit être lié aux luttes pour la répartition équitable des ressources; pour l'accès à la connaissance, pour le contrôle de la préservation des terres et des cultures autochtones; pour l'accès à l'emploi et à de bonnes conditions de travail; pour la démilitarisation de la société, pour l'élimination des armes de destruction massive et des mines antipersonnelles; pour la réduction des transferts et du commerce des armes et pour l'autodétermination économique des peuples, des nations et d'autres groupes. Dans l'économie politique internationale et nationale actuelle, ces obstacles sont enfouis dans les processus du système. L'éducation aux droits humains devrait les mettre en évidence et pousser les organisations à agir pour rendre effectifs les droits humains.</p> <p>Parmi ces processus, la mondialisation de l'économie mondiale rend de plus en plus difficiles les efforts faits pour assurer un développement durable centré sur l'être humain (...). L'ampleur de ce problème est telle que l'éducation en droits humains doit y répondre. En effet, non seulement ce processus marginalise les personnes vulnérables dans les pays pauvres du « Sud » politique et du Nord industrialisé, mais il a aussi des conséquences négatives sur la vie de tous à l'exception de quelques privilégiés. Dans les ex-pays socialistes, l'idéologie du capitalisme a été adoptée avec précipitation et des programmes sociaux ont été abandonnés sous la pression des agents de la mondialisation. Ces deux faits ont déformé l'aspiration de la population à remplacer les structures de pouvoir arbitraire du parti par un régime respectant les droits humains et la gouvernance démocratique.</p> <p>Référence : «Vers une pédagogie de l'éducation en Droits de la personne », (1996) International Consultation on the Pedagogical Foundations of Human Rights Education (CEDAL)</p>

<p>◀ ◀ ◀ Référence</p>	<p>Revoyez la définition de conflit qui se trouve au Courant 1, Unité 1, Activité 3.</p>
------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------



Activité 2 Mondialisation et droits humains



1 h 30 min

Pendant cette activité, vous analyserez les dimensions économiques, sociales, politiques et culturelles de la mondialisation et leurs conséquences sur les droits humains.

Cette activité comprend trois étapes.

À l'**Étape A**, vous travaillez en groupe pour lire et discuter d'un article portant sur le thème de la mondialisation et de l'impact sur les droits humains.

À l'**Étape B**, vous discuterez des conséquences de la mondialisation sur vos propres sociétés.

À l'**Étape C**, vous discuterez votre travail avec l'ensemble du groupe.

30 min

Étape A Travail en groupe

1. Lisez et discutez de l'article « La mondialisation et son impact sur la pleine jouissance des droits humains (E/ CN.4/ sub.2/ 2000/ 13) » écrit par J. Oloka-Onyango et Deepika Udagama qui est un extrait du communiqué de presse de l'ONU. Voir le résumé de cet article dans la section **Matériel**. La version intégrale de l'article est disponible au centre de documentation.
2. À partir de la discussion suscitée par l'article, déterminez les facteurs, structures ou systèmes mondiaux influençant sur la situation des droits humains dans votre propre société.

Activité 2 suite

30 min

Étape B Travail en groupe

1. Revoyez avec les membres de votre groupe les facteurs de mondialisation identifiés pendant l'**Étape A**.
2. Ensuite, tout en gardant à l'esprit le tableau que vous avez préparé, et présentant les problèmes des droits humains dans votre société, discutez de la façon dont la mondialisation a contribué à ces problèmes et de votre capacité à y répondre. Souvenez-vous de traiter les ramifications sociales, politiques, culturelles ainsi qu'économiques de ces facteurs.
3. Un tableau est fourni pour que vous puissiez noter les résultats de votre discussion. Faites une copie de ce tableau afin de l'afficher à l'Agora pendant la pause.

30 min

Étape C Discussion en classe

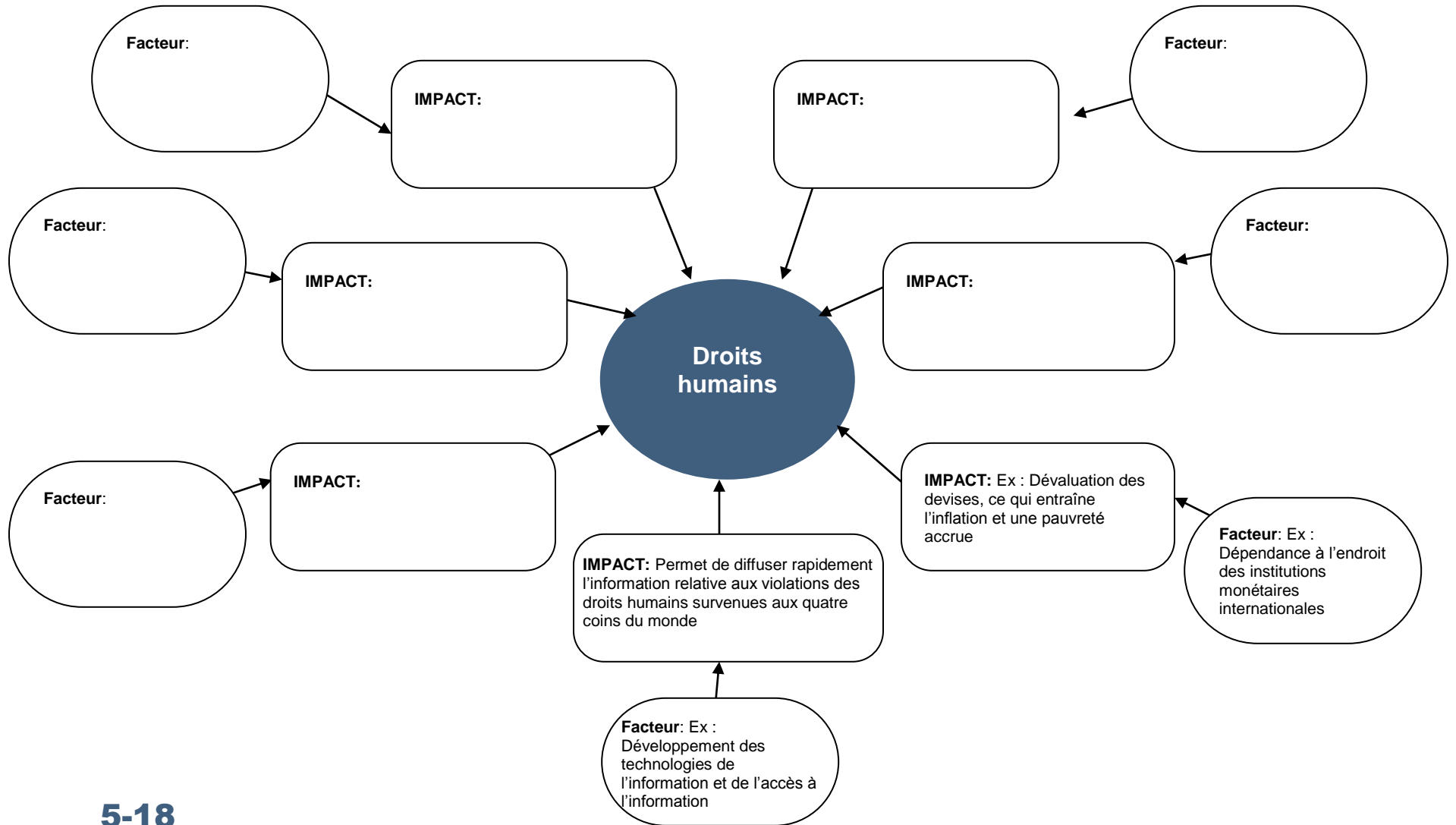
Regardez avec votre animatrice ou votre animateur les impacts que vous avez identifiés et répondez aux questions posées ci-dessous.

- Êtes-vous en désaccord sur certains impacts identifiés par le groupe?
- Quels sont les impacts sexospécifiques de la mondialisation ? (c'est-à-dire les effets de la mondialisation qui ont un impact différent sur la vie des hommes et sur celle des femmes ?)
- Quelles sont les stratégies en droits humains que vous ou votre communauté devriez adopter pour résister aux initiatives de développement non durable, en limiter les dégâts et imaginer des alternatives?
- Comment essaieriez-vous, dans ce contexte, de promouvoir le respect des droits humains dans votre communauté et votre région?
- Quelles sont les stratégies qui peuvent être utilisées pour promouvoir et protéger les droits des femmes dans le contexte de la mondialisation?
- En tant que militantes et militants des droits humains, quel rôle devriez-vous jouer au niveau local et international?

Pour l'Activité 2, Étape B.

Les impacts de la mondialisation sur les droits humains

Région: _____



Unité 2 Les droits humains à l'heure de la mondialisation

Récapitulation et triades



30 min

Quinze minutes de cette récapitulation seront allouées à une discussion sur les questions méthodologiques. Le but de cette activité est de montrer que les aspects méthodologiques sont importants au développement et application d'événements éducatifs. L'animatrice ou l'animateur dirigera cette discussion en utilisant les Triades pour démontrer une technique d'éducation participative.

Activité 1

Préparation de la présentation – « Les droits humains et les objectifs du Millénaire pour le développement »



30 min

Parcourez des yeux la description de la présentation fournie dans l'Activité 2 ci-dessous.

Questions à prendre en compte lorsque vous écoutez la présentation :

Revoyez les questions avant d'écouter la présentation. Vous aborderez ces questions au cours d'une discussion avec votre groupe qui aura lieu après la présentation.

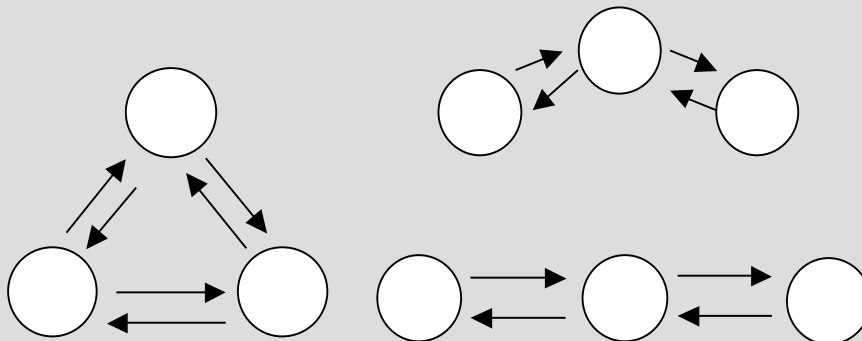
- Quels sont les liens entre développement, droits humains et démocratie ?
- Comment le développement est-il devenu une source importante de violations de droits humains ? Des exemples ?
- En quoi l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMDs) peut-elle contribuer à mitiger les effets négatifs de la mondialisation ?
- En quoi les droits humains peuvent-ils contribuer à l'atteinte des OMDs ?
- En quoi l'atteinte des OMDs peut-elle contribuer à la réalisation des droits humains ?
- Quels sont les principaux défis associés à la contribution des droits humains à l'atteinte des OMDs ?



Technique d'éducation participative



Triades



Disposition efficace

Dispositions inefficaces

Cette technique constitue une formule importante de travail en sous-groupe. L'un des aspects intéressants du travail en triades est que tout échange entre deux personnes est automatiquement soumis à l'observation de la troisième. Se sachant observés, les deux interlocuteurs sont plus conscients de leur propre comportement et donc plus portés à agir de manière raisonnable et courtoise.

La triade offre un cadre intime permettant aux participantes et participants d'exprimer un éventail de points de vue sur un sujet donné. La technique comporte d'autres avantages : en cas de conflit, la troisième personne peut agir comme médiatrice auprès des deux autres. Cela permet aussi à une personne de limiter sa participation le temps d'une pause, sans pour autant interrompre la discussion. Une disposition en triades est plus efficace quand les participantes et les participants sont placés dans un cercle serré et chacun peut maintenir le contact visuel (voir l'illustration d'une disposition efficace sur la gauche). Cet arrangement encourage mieux le travail d'équipe.

Par ailleurs, la triade peut être source de conflit. Si deux personnes décident de faire front commun, la troisième risque de devenir la « cinquième roue du carrosse » et de se sentir exclue. Il est possible de remédier au problème en demandant aux trois personnes de discuter franchement de ce qui a pu motiver ce conflit interpersonnel.

Référence : Eitingon, J.E. (1996). The Winning Trainer,. 3rd ed. Houston: Texas. Gulf Publishing Company.

Activité 2

Présentation en session plénière– «Les droits humains et les objectifs du Millénaire pour le développement »



Le but de cette présentation est d'explorer les liens entre les droits humains et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMDs), tout en proposant des stratégies pour l'adoption d'une approche fondée sur les droits humains. Il y aura deux personnes-ressources pour cette présentation.

Quelques-unes des questions qui seront abordées par les membres du panel sont énumérées ci-dessous. Des exemples pertinents dans différentes régions du monde seront également présentés.

Dans son intervention, la première personne-ressource offrira un aperçu des liens entre les droits humains et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMDs) et elle répondra à quelques-unes des questions suivantes :

- Que sont les objectifs du Millénaire pour le développement?
- De quelles manières les droits humains et les OMDs sont-ils interdépendants et se renforcent-ils mutuellement? Quelles sont les principales différences entre les deux?
- Quels sont les avantages et les défis d'une approche fondée sur les droits humains associés aux OMDs?
- Quels sont les rôles des personnes œuvrant en faveur des droits humains (éducateurs, militantes) dans l'atteinte des OMDs?

Dans son intervention, la seconde personne-ressource offrira des exemples d'action visant à renforcer la participation de la société civile dans les efforts pour atteindre les OMDs en utilisant une approche fondée sur les droits humains.

Période de questions et réponses



Activité 3 Présentation des Mémés déchainées



30 min

Le groupe des Mémés déchainées démontreront aux participantes et participants leurs techniques de mobilisation et de plaidoyer

Évaluation de fin de Courant/Séance de conclusion



30 min

Discutez des bénéfices pour le groupe de ce qui s'est passé dans la journée.

Questions à garder à l'esprit:

- Votre compréhension de la mondialisation a-t-elle changé? Si oui, en quoi?
- Quels sont, parmi les problèmes abordés, ceux qui vous semblent les plus pertinents au travail de votre organisation?
- Quelles ont été les différentes méthodes et techniques d'éducation aux droits humains utilisées? Ont-elles été efficaces?
- Comment ces activités peuvent-elles être adaptées à vos propres besoins en ÉDH ?

Matériel

Unité 1 Activité 2

Répertoire des organisations, p. 5-25

La mondialisation et ses impacts sur la pleine jouissance des droits humains, p. 5-28)

Répertoire des organisations

Unité 1 Activité 1

Union Africaine (UA)

L'Union africaine (UA) est formée des Chefs d'État et des gouvernements de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) qui ont adopté la Déclaration de Syrte; cette déclaration demandait la création de l'Union africaine en vue, entre autres, d'accélérer le processus d'intégration sur le continent afin de permettre à l'Afrique de jouer le rôle qui lui revient dans l'économie mondiale, tout en déployant des efforts pour résoudre les problèmes sociaux, économiques et politiques multiformes auxquels elle est confrontée, problèmes accentués par certains effets négatifs de la mondialisation.

Association des nations de l'Asie du Sud-est (ANASE)

L'Association des nations de l'Asie du Sud-est (ANASE) est un organisme intergouvernemental de coopération régionale où les décisions sont fondées sur un consensus. Créée le 8 août 1967 à Bangkok par l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande, auxquels se sont joints plus tard Brunei (1984), le Vietnam (1995), la Birmanie et le Laos (1997), et le Cambodge (1999), l'ANASE est le principal mécanisme régional de dialogue sur des questions politiques, économiques, sociales et de sécurité ainsi que sur toute autre question transnationale d'importance. Lors de la Déclaration fondant l'ASEAN, le 8 août 1967 à Bangkok, les membres fondateurs avaient officiellement pour objectif de mettre au point un cadre et un mécanisme de coopération régionale. Ils définirent les trois premiers objectifs de l'ANASE de la manière suivante :

- "1. Accélérer la croissance économique, le progrès social et le développement culturel de la région par des efforts conjoints menés dans un esprit d'égalité et de partenariat afin de raffermir les fondations d'une communauté de nations d'Asie du Sud-Est prospère et pacifique;*
- 2. Promouvoir la paix et la stabilité dans la région par le respect de la justice et de la règle de droit dans les relations entre les pays de la région et en adhérant aux principes de la Charte des Nations Unies; [et]*
- 3. Promouvoir une collaboration active et une assistance mutuelle sur les sujets d'intérêt commun dans les domaines économique, social, culturel, technique, scientifique et administratif; ..."*

(La Déclaration de l'ANASE, Bangkok, 8 août 1967)



Conseil de l'Europe (CE)

Le Conseil de l'Europe est le principal organe décisionnel de l'Union Européenne. Les ministres des États membres se réunissent au Conseil de l'Union Européenne. Selon les thèmes à l'ordre du jour, chaque pays sera représenté par un ministre responsable pour ce dossier (affaires étrangères, finances, affaires sociales, transport, agriculture, etc.)

La présidence du Conseil est tenue pendant six mois par chaque État membre de manière rotative.

Fonds Monétaire International (FMI)

Proposé à l'origine lors de la conférence monétaire et financière de Bretton Woods, en 1944 aux États-Unis, avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) — devenue plus tard la Banque mondiale — et l'Organisation internationale du commerce (OIC), le FMI a été finalement établi en 1946. Il a pour but de faciliter le règlement des problèmes financiers à l'échelle internationale.

Il a son siège à Washington et est gouverné par 184 États membres, ce qui lui donne une dimension quasi universelle. Le FMI occupe une position centrale dans le système monétaire international. L'institution a pour but de prévenir les crises systémiques en encourageant les pays à adopter des politiques économiques saines; comme son nom l'indique, elle est en même temps un fonds auquel les États membres qui ont des besoins de financement temporaires peuvent faire appel pour remédier à leurs problèmes de balance des paiements.

Organisation des États Américains (OEA)

L'organisation des États américains rassemble les pays de l'hémisphère américain pour renforcer la coopération et pour promouvoir leurs intérêts communs. C'est le premier forum de la région pour les dialogues multilatéraux et les actions concertées. Les États membres se réunissent périodiquement pour examiner des thèmes d'intérêts communs et établir des priorités lors d'événements spéciaux, comme le Sommet des Amériques.

Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

Cette organisation commerciale multilatérale qui compte 148 pays membres (en mai 2005) se fonde sur quatre traités principaux qui régissent presque chaque secteur du commerce. L'accession à l'OMC lie tous les membres à tous les traités et toutes les dispositions contenus dans les traités (sauf quelques exceptions mineures) bien que des délais de grâce soient accordés à différents États membres quant à l'exécution des dispositions du traité ont lieu. Les quatre accords principaux de l'OMC sont : l'Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT) ; l'Accord général sur le commerce des services (GATS) ; l'Accord sur les droits des propriétés intellectuelles (TRIPS) ; et l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC).

Banque Mondiale (Voir aussi FMI)

Cette institution s'appelait à l'origine la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD). Créée en 1945 pour la reconstruction de l'Europe, la BIRD a élargi son rayon d'action à d'autres États et est devenue la Banque mondiale en 1947. La mission de la Banque Mondiale est de combattre la pauvreté et d'améliorer le niveau de vie des gens dans les pays en développement. C'est une banque de développement aux services multiformes : prêts, conseils de stratégie, assistance technique, et partage des connaissances.



La mondialisation et ses impacts sur la pleine jouissance des droits humains

Unité 1 Activité 2

Communiqué de presse, E/CN.4/Sub.2/2000/13, 15 juin 2000

UNE NOUVELLE ANALYSE DES DÉFINITIONS CONTESTÉES DE LA MONDIALISATION

Depuis qu'il a été identifié comme l'un des problèmes les plus débattus de la fin du vingtième siècle et du nouveau millénaire, le phénomène de la mondialisation a attiré l'attention mondiale de différentes manières. Des autoroutes de l'information au commerce international de drogues et d'armes, en passant par l'énorme impact de McDonald, de Nike et des médias planétaires, le thème de la mondialisation inquiète tout un chacun. Au cœur de la plupart des débats sur le sujet, se trouve l'extraordinaire explosion à la fois de la technologie et de l'information. Cette explosion a réduit de manière importante les concepts jumeaux de temps et d'espace. En particulier, les technologies d'information et de communication (TIC) sont peut-être maintenant la force dominante du système mondial de production, bien qu'ayant des ramifications importantes dans toutes les autres sphères de la vie humaine moderne.

On parle beaucoup de mondialisation, un phénomène auquel personne n'échappe. Son aspect le plus frappant est sans doute le développement des technologies de l'information et des communications (les TIC) et les transformations que cela entraîne dans la vie de tous les jours.

Bien qu'il faille reconnaître la contribution des TIC et les forces en présence de l'économie mondiale dans l'émergence de la mondialisation telle que nous la connaissons, une trop grande importance a été accordée à la dimension économique du phénomène de la mondialisation. D'une certaine manière, il existe une nouvelle orthodoxie ou déontologie sur les dimensions économiques de la mondialisation qui la met au-dessus de toutes les valeurs ou de tous les phénomènes humains, en fait au-dessus des êtres humains eux-mêmes. Par conséquent, malheureusement, les racines et les ramifications sociales, culturelles et surtout politiques de ce phénomène ont été dénigrées (ou cachées).

En tant que Président du Brésil, Enrique

On a accordé beaucoup trop d'importance aux aspects économiques de la mondialisation, au détriment de ses aspects sociaux, culturels et politiques.

Cardoso affirme que c'est une grosse erreur de penser que la mondialisation est le résultat des seules forces du marché: "Les frontières à l'intérieur desquelles le marché opère sont définies de façon politique, en négociations

directes entre les gouvernements dans des forums multilatéraux, tels que l'Organisation Mondiale du Commerce. Il existe toujours un jeu de force dans de telles négociations." En outre, c'est un jeu de force dont les règles sont définies par très peu d'acteurs. Son impact touche cependant la grande majorité. Il faut donc bien comprendre les dimensions politiques et autres de ce phénomène de mondialisation pour pouvoir y répondre de façon rationnelle et réfléchie.

La mondialisation présente de nombreuses facettes. Il est donc essentiel d'une part de savoir identifier les différentes forces motrices qui poussent à ces développements en dehors de celles qui sont purement économiques et, d'autre part, de reconnaître les différentes directions d'où elles viennent.

Dirlik veut corriger ce préjugé et rapprocher les peuples de la terre. Il déclare que la technologie et le développement économique doivent être mis au service de l'humanité, plutôt que de nuire à la majorité des habitants de la planète. Comme Paul Streeten l'a souligné, il y a une mondialisation qui peut venir « d'en haut » sous la forme de firmes multinationales, de flux de capitaux internationaux et de marchés mondiaux. Il y a un cadre légal et institutionnel intrinsèque à cette forme de mondialisation au sein duquel les régimes de commerce, de finances et d'investissements internationaux actuels sont gérés. Les dimensions légales de ce cadre sont mieux identifiées dans le contexte du droit

économique international en général, alors que les institutions monétaires et financières représentent les mécanismes institutionnels spécifiques au sein desquels il est organisé.

La mondialisation est le fruit des forces du marché et des rapports de pouvoir. Les règles du jeu sont fixées par quelques acteurs seulement, même si une multitude de gens doit en subir les conséquences. Il importe de comprendre les autres dimensions de la mondialisation pour pouvoir réagir au phénomène de manière informée.

Une autre forme de mondialisation peut venir du bas (comme le mouvement écologique, le mouvement des femmes et le mouvement antinucléaire, ou, et c'est le cas le plus pertinent dans le cadre de cette discussion, les luttes pour la défense des droits humains). Le mouvement de défense des droits humains prétend depuis longtemps à une mission universaliste (certaines personnes diraient mondialiste). Cela transparaît dans l'affirmation selon laquelle le régime de droits et de libertés élaboré grâce à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (et aux nombreux autres instruments qui ont depuis lors été promulgués dans le même esprit) s'étend au-delà des préoccupations purement nationales. La mondialisation par le bas des militants et militantes peut ajouter une dimension démocratique aux débats sur la mondialisation par le haut. La mondialisation peut dans ce sens descendre de l'atmosphère feutrée et luxueuse des salles de conférence des



entreprises aux réalités quotidiennes du commun des mortels. Et surtout, elle peut les aider à mobiliser les gens contre les tendances hégémoniques que la mondialisation par le haut peut présenter.

La mondialisation se présente aussi sous une autre forme importante, celle de l'activisme de la « mondialisation par la base ». Les organisations de la base peuvent traduire les principes théoriques de la mondialisation en réalités bien concrètes pour la majorité des gens. Ces activistes peuvent surtout aider à organiser la résistance contre la pression écrasante de la mondialisation.

En dépit de tout cela, le mode de pensée dominant qui ne tarit pas sur la mondialisation manque de toute évidence d'objectivité. En qualifiant de telles réflexions de "mondialistes" et de "mondialocentriques", Arif Dirlik affirme que de telles définitions de la mondialisation ont un parti pris à la fois contre le lieu et la localité. Le mondial est donc assimilé au « capital, à l'espace, à l'histoire et au pouvoir de transformation » alors que le local est assimilé au « lieu, au travail, à la tradition et, assez souvent, aux femmes, aux indigènes, aux paysan(ne)s et autres qui sont toujours attachés à un lieu ». La

conséquence est que ces derniers sont marginaux dans le discours sur la mondialisation, et que leurs connaissances et leurs pratiques sont inutiles à la construction d'une planète moderne vraiment mondiale. Dirlik appelle à revoir cette approche préconçue au profit d'autres visions sur la manière dont le monde peut être construit, et ceci au profit de la mobilisation de tous les mouvements qui se sentent concernés par ce problème. En fait, il faut s'engager de nouveau à rassembler tous les peuples de la planète autour d'un agenda qui ne cherche pas à étouffer les innovations très productives et révolutionnaires que le développement des technologies a déclenchées. Il est cependant essentiel qu'en le faisant, on n'oublie pas les obligations élémentaires et fondamentales qui ont été reconnues et honorées depuis des dizaines d'années comme étant essentielles à une existence humaine décente. Le développement technologique et économique doit être mis au service de l'humanité dans son ensemble. En particulier, de tels développements ne devraient pas marginaliser, discriminer ou systématiquement refuser un accès à la plus grande partie de la masse mondiale.

Référence : <http://www.globalpolicy.org/socecon/un/wtonite.htm>